**Province de Québec**

**Municipalité Régionale de Comté du Val St-François**

**Municipalité de St-Claude**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **AVIS PUBLIC – adoption du RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-331 ÉTABLISSANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**  |

**Prenez avis**, conformément aux dispositions de l’article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c E-15.1.0.1), qu’un projet de *Règlement numéro 2022-331 établissant le code d’éthique et de déontologie des employés municipaux* a été déposé lors de l’assemblée régulière tenue le 10 janvier 2022 en même temps qu’a été donné l’avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement énonce les règles déontologiques devant guider la conduite des employés de la municipalité.

« Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 7 février 2022 à 20h00. Cette séance se tiendra **en Zoom** à moins d’un changement de la part du gouvernement.

Le projet de *Règlement numéro 2022-331 établissant le code d’éthique et de déontologie des employés municipaux* est disponible sur le site internet de la Municipalité*.* Il sera également disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l’Église à St-Claude, aux heures ordinaires d’affaires, et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit. »

Le projet de *Règlement numéro 2022-331 établissant le code d’éthique et de déontologie des employés municipaux* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l’Église à St-Claude, aux heures ordinaires d’affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à St-Claude le 11 janvier 2022.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**France Lavertu**

Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

 Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d’office que j’ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, bureau de Poste et bibliothèque Irène-Duclos et publié dans l’info de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 janvier 2022.

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 France Lavertu

Directrice générale et greffière-trésorière